

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 3 AVRIL 2024

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 20 mars, s'est réuni dans la salle du Conseil de la CC Val de Gray, le 3 avril 2024, à 18h30, sous la présidence de Régis VILLENEUVE, 1^{er} vice-président, en l'absence exceptionnelle du président du PETR, Didier CHEMINOT.

Nombre de membres en exercice : 25

Quorum : 13

Etaient présents (14) : BERTHET Alain, BLINETTE Alain, CLEMENT Christelle, CORBERAND Olivier (remplace MILESI Nicole), DAGUET Nadine, DEMANGEON Claude, DEMARCHE Dylan (remplace DEGRENAND Bruno), DOUSSOT Dimitri, HENNING Frederick, PAQUIS Martine, PATE Pierre, RENEVIER Michel, TARTRAT Danièle (remplace GAUTHIER Claudie), VILLENEUVE Régis.

Etaient porteurs d'un pouvoir (0) : /

Etaient absents (14 dont 3 remplacés) : ABBEY Serge, CARTERET Jean-Paul, CHAUSSE Jean-Pierre, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, COLINET Patrice, DEGRENAND Bruno (remplacé par DEMARCHE Dylan), GAUTHIER Claudie (remplacée par TARTRAT Danièle), GHILES Philippe, KOPEC Freddy, MILESI Nicole (remplacée par CORBERAND Olivier), NOLY Jean, SAVIN Thierry, TODSCHINI Agnès.

Secrétaire de séance : BLINETTE Alain.



CS/03-04-2024/N°2

FINANCES LOCALES **DECISIONS BUDGETAIRES**

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 **DU PETR DU PAYS GRAYLOIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31, relatifs au vote du compte administratif et à son adoption,

Vu la délibération du PETR du Pays Graylois, en date du 26 avril 2023, approuvant le budget primitif pour l'exercice 2023,

Vu les conditions d'exécution du budget 2023,

Considérant que Régis VILLENEUVE, 1^{er} vice-président, s'est retiré pour laisser la présidence à Christelle CLEMENT, 2^{ème} vice-présidente, lors de l'adoption du compte administratif,

Après présentation du document, Il est proposé au comité syndical d'adopter, le compte administratif 2023, joint en annexe, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Prévu	Réalisé (1)	Prévu	Réalisé (2)
1.753.073,88 €	1.646.778,15 €	2.124.725,75 €	2.133.808,32 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Prévu	Réalisé (3)	Prévu	Réalisé (4)
19.295 €	9.514,85 €	52.469,32 €	17.489,64 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 (2-1)		487.030,17 €	
Résultat d'investissement de l'exercice 2023 (4-3)		7.974,79 €	
TOTAL résultat exercice 2023		495.004,96 €	

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2023 du PETR du Pays Graylois.

VOTE :

Membres en exercice : 25
 Délégués présents : 14
 Délégués représentés : 0
 Ayant voté pour : 13
 Ayant voté contre : 0
 S'étant abstenu : 0
 N'ayant pas pris part au vote : 1 (Régis VILLENEUVE, 1^{er} vice-président a quitté la salle).

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 070-200050318-20240411-CS-03042024-N02-BF
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 11/04/2024
 Publication : 11/04/2024
 Pour l'autorité compétente par délégation



Régis VILLENEUVE
 1^{er} vice-président

